

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-239

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de l'entreprise SA DUVAL chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex et afin de garantir le bon déroulement des travaux de branchement eau Steen Straete à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte, au droit des travaux, Steen Straete, limite territoire de Hardifort, et ce, **à partir du 14 novembre 2023 pour une durée de 31 jours.**

**ARTICLE 2 :** une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SA DUVAL et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise SA DUVAL et prendront fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à SA DUVAL et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 3 novembre 2023  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 03/11/2023  
Le Maire  
David CALCOEN



*[Signature]*  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
Florence DEHONDT



David CALCOEN

*[Signature]*  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
Florence DEHONDT